

Conditions Générales de Ventes

Préambule

Les présentes conditions générales régissent les ventes et prestations de services à distance ou hors établissement conclues par la SRL Métal d'art enregistrée à la BCE sous le numéro 0775.929.427 (ci-après « Métal d'Art ») et dont le siège social est situé Chemin de la terre Franche 9b, 1470 Bousval. La société est joignable par email à info@metaldart.be par téléphone au 010/ 61 36 17 – 0486/98 86 59

Article 1 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes et les prestations de services passées auprès de Métal d'Art par un client (personne physique ou morale) et ce, par le biais d'internet ou en présence des deux parties et moyennant la remise d'un devis. La signature du devis comprenant les présentes CGV par le client implique la connaissance et l'adhésion du client à celles-ci. La commande est considérée comme passée et définitive que si les CGV sont expressément acceptées.

Les présentes CGV sont également disponible sur le Site internet www.metaldart.be et dans l'adresse email adressé au client. Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application, les présentes conditions générales de vente. Il en va de même lorsque Métal d'Art agit en qualité de sous-traitant.

Article 2 : Fabrications

Les articles fabriqués dans l'atelier de Métal d'Art sont conçus sur mesure et à la commande. Il est possible de se baser sur des esquisses, photos, dessins pour établir un devis à titre indicatif mais aucun chantier ne sera réalisé sans visite préalable et prises de mesures définitives.

En effet, il s'agit bien ici d'un travail artisanal. Sauf demande(s) particulière(s) acceptée(s) expressément par les deux parties ou commande nécessitant l'intervention d'un autre artisan pour la fabrication (par exemple pour travailler le bois, le verre), les fabrications sont réalisées, livrées et posées par Métal d'Art.

Lorsque Métal d'Art agit en qualité de sous-traitant, le présent article 2 reste d'application et permet à Métal d'Art de prendre les mesures sur place et d'avoir un contact direct avec le client final pour les besoins de fabrication.

Article 3 : Nos prix

Le prix des matières premières correspond aux prix en vigueur le jour de la prise de commande. Ils sont libellés en Euro. Les prix sont établis HTVA, avec un taux de TVA de 6 ou 21 %. Si le client est également assujéti à la TVA, la TVA n'est pas applicable en vertu de l'article n°20 de l'arrêté royal n°1 (autoliquidation). Le client est tenu de vérifier son exactitude. Tout changement de taux sera répercuté sur le prix. Les suppléments feront l'objet d'un devis complémentaire, qui devra être signé.

Article 4 : Nos offres

Les prix n'engagent Métal d'Art qu'après acceptation écrite du client. La validité de l'offre est limitée à 15 jours. Passé ce délai, l'offre non acceptée cesse de lier Métal d'Art. Nos offres de prix sont basées sur le cours du métal et sur les tarifs des autres matériaux en vigueur et de nos sous-traitant.

Article 5 : Commandes

Toute demande de réalisation de projet de la part du client sera suivie d'une offre par email de la part de Métal d'Art que le client sera libre d'accepter ou non. Un devis signé « pour accord » est à renvoyer à l'adresse courriel de Métal d'Art. info@metaldart.be La facture d'acompte établie par Métal d'Art confirme la bonne réception du devis signé et l'accord des parties pour la réalisation d'un projet. Celle-ci, représente 40% du montant TVAC. Le paiement de la facture d'acompte sera établi par Métal d'Art confirme la commande des matériaux et d'ensuite, entamé le processus de fabrication. Toute commande payée, partiellement ou entièrement, par le client vaut acceptation des prix.

Tout devis signé « Pour accord » du client constitue une acceptation irrévocable. Toutes les commandes étant individualisées en ce qu'elles répondent spécifiquement aux attentes du clients et sont réalisées sur-mesure, le client ne bénéficie pas du droit de se rétracter, conformément à l'article VI 53,3° du Code de droit économique.

Article 6 : Paiement

Toutes les factures sont payables à la date d'échéance qu'elles mentionnent sur le compte bancaire de Métal d'Art et avec une communication référencée sur la facture.

Article 7 : Réclamation et retard de paiement

Les commandes étant réalisées sur-mesure, toute réclamation doit parvenir à Métal d'Art endéans les 8 jours du fait générateur et ce, par courrier recommandé à Chemin de la terre Franche 9B, 1470 Bousval ou par email à info@metaldart.be.

En cas de litige, Métal d'Art se réserve le droit à tout moment d'exécuter partiellement, de suspendre ou d'annuler une commande ou un chantier en cours sans aucunes indemnités ou recours client. A défaut de paiement à son échéance de tout ou une partie d'une facture, le montant dû ainsi qu'un intérêt de retard sera calculé au taux de 10% l'an.

Article 8 : Délais de fabrication et de livraison

Après l'acceptation écrite du devis, le délai de fabrication en atelier est d'environ 12 semaines. Les délais de livraison interviennent en fonction de l'agenda des sous-traitant de Métal d'Art.

Article 9 : Sous-traitant

Pour les commandes nécessitant l'intervention d'un autre artisan, Métal d'Art se réserve la liberté et le choix de sous-traiter une partie des prestations à des entreprises qualifiées (menuiserie, vitrerie, traitement de l'acier, etc.).

Métal d'Art se fie à leur délai de livraison pour établir les délais figurant à l'article 8 mais n'est en aucun cas responsable d'un retard éventuel de leur part.

En cas d'anomalie, Métal d'Art se réserve le droit de renvoyer la commande aux sous-traitants et en informe le client.

Article 10 : Processus de placement

Métal d'Art informe le client lorsque la commande est terminée en atelier.

Au besoin et selon les spécificités de la commande, Métal d'Art convient d'un rendez-vous afin de présenter la structure avant sa mise en peinture et s'assure que l'ensemble se positionne correctement et qu'aucune modification n'a été effectuée chez le client depuis la prise de mesure.

Si toutefois cela devait arriver, Métal d'Art se réserve le droit de suspendre partiellement ou totalement la production dans l'attente d'une solution qui n'engage pas la reproduction ou toute prestation supplémentaire et sans contrepartie financière de la part de Métal d'Art.

Si tout est en ordre, la commande est envoyée en traitement peinture, métallisation, thermolaquage.

Le placement définitif est convenu suivant les délais annoncés.

Article 11 : Cas de force majeure

En cas d'événement de force majeure ou de cas fortuit, l'exécution de tout ou en partie de l'artisan Métal d'Art peuvent être suspendue.

Sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuit, l'exécution de tout ou en partie de la commande passée à Métal d'Art peut être suspendue. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et insurmontable empêchant Métal d'Art d'exécuter ses obligations contractuelles, en ce compris les difficultés d'approvisionnement des matériaux. Sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuit sans que cette liste ne soit limitative ; la guerre, les émeutes, la grève, les épidémies, les pandémies, le blocage des services publics de communications ou de transport,....;

La ou les parties concernées sont tenues d'informer les autres parties impliquées dans les plus brefs délais.

Article 12 : Garantie

Détenteur d'un savoir-faire, Métal d'Art garantit ses créations artisanales comme pièce unique. Celles-ci sont garanties pendant un délai de deux ans (garantie légale). Les garanties du traitement par métallisation et/ou thermolaquage ainsi que la vitrerie et de la menuiserie dépendent des sous-traitants. En cas d'anomalies, Métal d'Art garantit un suivi et un respect impartial des garanties prévues dans leurs CGV respectives. Celles-ci sont disponibles sur demande du client.

Métal d'Art n'assume aucune responsabilité pour les dommages matériels ou immatériels que le client ou un tiers aurait à subir à la suite d'une mauvaise utilisation des créations. Le client ne peut prétendre à l'octroi de dommages et intérêts supplémentaires.

Article 13 : Résiliation

En cas de résiliation de la commande par le client, le montant de l'acompte ne lui sera pas remboursé car il sert à couvrir la commande des matériaux et la mise en route de la fabrication. Le cas échéant, Métal d'Art est en droit de réclamer une indemnité couvrant les frais supplémentaire exposés en sus du montant de l'acompte au moment de la résiliation.

Article 14 : Traitement des données personnelles

Les informations et données collectées par Métal d'Art concernant les clients sont nécessaires à la gestion des commandes. Elles ne peuvent être transmises, sauf avis contraire à d'autres sociétés. Conformément à la législation belge relative à la protection de la vie privée, ces informations sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer la sécurité des informations.

Article 15 : Droit à l'image

Sauf contre ordre exprès de sa part, le client autorise Métal d'Art à procéder à des prises de vue photographique de l'intervention à l'intérieur et ou à l'extérieur du bâtiment à des fins de visualisation du projet, à des prises de vue avant/ après réalisation. Métal d'Art garantit ne donner aucunes informations sur son client concernant les prises de vues.

L'utilisation des prises de vue à des fins de marketing ou de publicité personnalisée est soumise à l'accord préalable des clients.

Article 16 : Nullité

Si une ou plusieurs clauses des présentes CGV son déclarées nulles et non avenues, cela n'affecte pas la validité et le respect des présentes CGV.

Article 17 : Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit belge. A défaut de pouvoir régler tout différend qui devrait survenir entre les parties à l'amiable, seuls seront compétents les juridictions de l'arrondissement judiciaires du Brabant Wallon.